



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE TOULON

Fondée en février 1893. Affiliée Fédération Française de Voile et Fédération Française de Pêche en Mer
Ministère de la Jeunesse et des Sports, agrément : 18817

Siège: Quai des Pêcheurs - 83100 TOULON - Téléphone: 04 94 42 20 37

Courriel : snt83024@orange.fr

SIREN : 381 040 815

Régate Coupe de Noël

Dimanche 11 Décembre 2022

PROGRAMME

1. INSCRIPTIONS : Les instructions de course, parcours et bulletin d'inscription sont disponibles uniquement par téléchargement sur le site de la SNT (societenautiquedetoulon.com)

Inscriptions :

- A la SNT vendredi 9/12 de 14h à 18h, samedi 10/12 de 10h à 12h & 14h à 18h
- En ligne à transmettre par mail à snt83024@orange.fr avant le samedi 10 Décembre à 12 heures.
- Frais d'inscription : 30 € par navire : payable en espèces, par chèque ou par téléphone mobile via l'application « paylib » de toute banque au 06 19 91 85 65.

2. HORAIRES DES COURSES :

Toutes les classes, à disposition du Comité de Course, en mer (Fort Saint Louis) :

Dimanche 11 Décembre 2022 à 10h50

3. PROCLAMATION DES RESULTATS

Remise des coupes avec buffet apéritif

Dimanche 11 Décembre à 19h00 au siège de la SNT,

Rappel préalable : Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime. En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

L'épreuve est régie par

- Les règles de course à la voile ISAF. 2017-2020 appelées « R.C.V. ».
- Les prescriptions de la FFV. - Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur. L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes HN : A B C D E F G R1 R2 R3 et R4. Un classement « P » sera fait si au moins 5 bateaux y sont inscrits. L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)